

[...]

33.206/II/PN
RC/SH

Monsieur le Ministre,

En séance du 13 décembre 2001, la Commission permanente de Contrôle linguistique (CPCL), siégeant sections réunies, a examiné une plainte déposée contre la Loterie nationale parce qu'elle sponsorise le "KunstenFestivaldesArts" qui a édité un dépliant "Les little rabbits + vive la fête" qui est unilingue F. Selon le plaignant, on peut notamment trouver ce dépliant à la "Hoofdstedelijke Openbare Bibliotheek" à Bruxelles.

*
* *

Selon des renseignements obtenus téléphoniquement auprès du KunstenFestivaldesArts, il apparaît que le dépliant "Les little rabbits + vive la fête" n'est pas une initiative du KunstenFestivaldesArts mais de l'asbl Les Halles de Schaerbeek qui est subsidiée par la Communauté française et la Commission communautaire française.

Il en découle que la plainte contre la Loterie nationale est recevable mais non fondée.

Copie du présent avis est notifiée au plaignant.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

Le Président,

[...]